

Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque

Je soussigne, Monsieur Olivier PREVOST, Responsable des Affaires Immobilières au sein de la société dénommée

ARKEMA FRANCE, dont le siège social est à COLOMBES (92700) 420 rue d'Estienne d'Orves, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE et identifiée au SIREN sous le numéro 319 632 790,

Atteste qu'ARKEMA FRANCE dispose de la maîtrise foncière des parcelles situées Commune de LANNEMEZAN, cadastrées section G numéros 311 et 313.

Et dûment habilité à cet effet, autorise par présente, la société dénommée

LANGA SOLUTION, dont le siège est à LA MEZIERE (35520) ZAC Cap Malo, avenue du Phare de la Balue, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes et identifiée au SIREN sous le numéro 538 610 221,

A déposer une demande de permis de construire en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur les terrains sus désignés.

La réalisation du projet ne pourra intervenir qu'après accord formel et dûment régularisé entre ARKEMA FRANCE et LANGA SOLUTION sur les conditions d'occupation des terrains.

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à Colombes, le 24/10/2018

Olivier PREVOST

Responsable des Affaires Immobilières



Arkema France

Siège social : 420, rue d'Estienne d'Orves - 92705 Colombes Cedex - France

Tél. : +33 (0)1 49 00 80 80 - Fax : +33 (0)1 49 00 83 96

Société anonyme au capital de 274 845 346 euros

319 632 790 RCS Nanterre - TVA Fr 32 319 632 790

arkema.com